



La délégation départementale
de la Drôme

Affaire suivie par :
Virginie GAUTIER
Technicienne en environnement extérieur
04 26 20 91 63
virginie.gautier@ars.sante.fr

Réf. : 161286 2021.41

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL
DE DROME EN BIOVALLEE
Ecosite du Val de Drome
96 ronde des Alisiers
26400 EURRE

Valence, le
23 FEV. 2021

Objet : Modification simplifiée N° 3 du PLU de LORIOI-SUR-DROME

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 19 janvier 2021, vous avez sollicité l'avis de l'ARS concernant le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Loriol-sur-Drôme.

Cette modification concerne le classement d'une partie de la zone Ui en zone Uic.

Je vous informe que je n'ai aucune remarque particulière à formuler concernant ces éléments.

Cependant, il convient de modifier également le règlement relatif à la lutte contre la prolifération de l'ambrosie. En effet, l'arrêté du 20 juillet 2011 a été abrogé et remplacé par l'arrêté préfectoral n°26-2019-07-05-003 du 5 juillet 2019 relatif aux modalités de lutte contre les espèces d'Ambrosie dans le département de la Drôme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général et par délégation,
La Directrice départementale de la Drôme,

Pour le délégué départemental et par délégation
L'ingénieur d'Études Sanitaires

Armelle MERCUROL

